

Exécution des travaux géotechniques spéciaux – Injection (GROUTING) :

Cette norme s'applique à l'exécution, aux essais et au contrôle des travaux d'injection. Le « grouting » (injection) à des fins géotechniques est un procédé qui consiste à introduire à distance dans le terrain un matériau pouvant être pompé. La maîtrise du procédé est assurée indirectement en ajustant les caractéristiques rhéologiques du fluide pompé et en intervenant sur les paramètres de mise en place (pression, volume et débit).

La présente norme s'applique aux principes et méthodes d'injection géotechnique suivants :

- injection avec déplacement des terrains (injection solide appelée « compaction grouting » dans la pratique, fracturation hydraulique) ;
- injection sans déplacement des terrains (imprégnation appelée « perméation grouting » dans la pratique, injection de fissure, injection de comblement appelée « bulk filling » dans la pratique).

La présente norme ne s'applique pas aux travaux d'injection particuliers, qui sont en général associés aux travaux effectués sur des structures, ou en urgence.

La norme européenne peut être téléchargée à partir du lien repris dans le tableau ci-dessous.

NBN EN 12715:2000

NBN